

## DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONFORMITE AU REGARD DE L'ASSAINISSEMENT

### Dans le cadre d'une vente immobilière

**Demandeur** : Je soussigné·e : \_\_\_\_\_

Propriétaire  Office notarial  Agence immobilière  Autre  \_\_\_\_\_

Adresse principale : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

**Informations nécessaires avant le contrôle** : Nombre de logement : \_\_\_\_\_

Adresse du bien à contrôler : \_\_\_\_\_

Nom et numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous (si différent du demandeur) :

Tél : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

La présente demande est valable 3 mois à date de réception par la CCRG : au-delà de ce délai, votre demande devra être renouvelée.

Office notarial en charge de la vente : \_\_\_\_\_

Références du dossier / cleric : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

Type	Tarifs 2024
<input type="checkbox"/> Contrôle de conformité initial	263,21 €
<input type="checkbox"/> Contrôle de conformité initial en urgence ( <i>réalisation du contrôle sous 4 jours ouvrés</i> )	346,09 €
<input type="checkbox"/> Contrôle de contre-visite	166,50 €
<input type="checkbox"/> Contrôle de contre-visite en urgence ( <i>réalisation du contrôle sous 4 jours ouvrés</i> )	290,83 €

Par défaut l'adresse du demandeur sera retenue comme adresse de facturation. Si vous souhaitez que la facture soit adressée à une autre personne, merci de le préciser (nom et coordonnées) :

Le demandeur :

reconnait avoir pris connaissance du tarif en vigueur pour ce contrôle et s'acquittera de la facture  
devra être présent lors de la réalisation du contrôle sur site et sera destinataire du rapport  
reconnait avoir informé et avoir l'autorisation du propriétaire pour la réalisation de ce contrôle  
commande la réalisation du contrôle à la CCRG et à son prestataire, BF Assainissement.

Date, nom et signature précédés de la mention "lu et approuvé" :

Conditions de paiement : après réalisation du contrôle de conformité, un titre correspondant au type de contrôle réalisé sera émis par le Trésor Public.

Le formulaire complété est à retourner à :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER - Service Assainissement**  
**1 rue des Malgré-Nous BP 80114 – 68502 GUEBWILLER Cedex Mail : [infos@cc-guebwiller.fr](mailto:infos@cc-guebwiller.fr)**

L'original du diagnostic est envoyé au demandeur. Copie du diagnostic doit également être envoyée à

- Agence immobilière mail : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

Le contrôle de conformité sera réalisé par le bureau d'étude BF ASSAINISSEMENT, dument mandaté par la CCRG. Celui-ci prendra directement contact avec le propriétaire (ou son représentant) qui sera présent lors du contrôle pour l'organisation d'un rendez-vous.

En cas de présence de plusieurs logements dans le bien à contrôler, il sera facturé autant de contrôle qu'il y a de logement.

Le rapport de conformité est valable **3 (trois) ans** à compter de sa date d'édition.

En cas de non-conformité, la CCRG notifie les conclusions du contrôle au propriétaire qui dispose d'un délai de **1 (un) an** pour procéder aux opérations de mise en conformité à compter de la date d'édition du rapport.

Le propriétaire informe la CCRG dès que les travaux ont été réalisés afin de procéder à une contre-visite de contrôle : cette dernière sera sa charge.

L'ensemble de ces éléments sont précisés dans l'article 48 du règlement d'Assainissement.

Le propriétaire, ou son représentant, doit **obligatoirement être présent** sur la propriété lors de la réalisation du contrôle. **Les regards de visite et ouvrages doivent impérativement être visibles, accessibles et manœuvrables afin de permettre un contrôle exhaustif.**

Si le contrôle n'était pas réalisable en cas d'ouvrages inaccessibles ou d'absence, un « rendez-vous non honoré par le demandeur » sera facturé **94,40 €** (tarif 2024).

La CCRG ne pourra être tenue pour responsable si des informations sur les installations concernées ne lui auraient pas été communiquées ou si certaines de ces installations étaient en partie enfouies ou inaccessibles.

#### MENTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

1. Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) (1 rue des Malgré-Nous – 68500 Guebwiller – [infos@cc-guebwiller.fr](mailto:infos@cc-guebwiller.fr)) et sont nécessaires afin de permettre la réalisation de votre contrôle de conformité au regard de l'assainissement, l'édition du rapport correspondant et son recouvrement (facturation).
2. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du RGPD.
3. Toutes les informations demandées via ce formulaire doivent obligatoirement être renseignées, les données recueillies sont indispensables à la gestion du service. Un formulaire ne comportant pas toutes les informations demandées ne pourra pas être traité.
4. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : services Assainissement et Finances de la CCRG, prestataire de contrôle de conformité, fournisseurs des logiciels utilisés. La CCRG est susceptible de transmettre les données collectées à des organismes publics (tribunaux, autorités administratives...) si la loi ou les règlements l'exigent ou si elle reçoit injonction de le faire.
5. Les données sont conservées (en version papier et/ou numérique) pendant la durée nécessaire à l'exécution du service. À l'issue de l'exécution du service, celles-ci sont détruites ou archivées puis détruites conformément à la réglementation en vigueur. La CCRG met tout en œuvre pour garantir la sécurité de traitement des données collectées.
6. Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant ; du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.
7. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la CCRG : [infos@cc-guebwiller.fr](mailto:infos@cc-guebwiller.fr). Le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la CCRG est le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle - CDG 54 (personne morale) – [cdg.fpt54@cdg54.fr](mailto:cdg.fpt54@cdg54.fr) – 2 allée Pelletier Doisy – BP 340 – 54600 Villers-lès-Nancy Cedex – 03 83 67 48 10.
8. Si vous estimez, avoir besoin de plus d'information ou que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser à la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

J'ai lu et accepté les conditions ci-dessus.

Signature :